

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .03 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 15 Février ,

En exercice : 27

De Présents : 27

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

.Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSE Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara-M. CAMARA Célestin-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICCDEMO Mélissia-Mme OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUFONT Karine-Mme AURIOL Anne-M. FRELIER Laurent.

Procurations : néant .

.Etaient absents excusés- néant.

Délibération portant tarification dans le cadre d'une vente d'un caveau avec monument en granit au cimetière – Concession n° 5038.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme BOULANGER Tamara ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des ventes de concessions dans le cimetière suite à des reprises quelques concessions possèdent des monuments plus ou moins anciens.

La concession n°5038 est concernée, composée de 3 places, et possédant un monument en granit avec une porte frontale, dont l'estimatif a été demandé auprès des pompes funèbres.

L'estimation du monument s'élève à 2 500 € auquel il faut ajouter le prix de la terre qui est de (375 € x 3m2) soit 1 125 € .

De ce fait, le prix total avec monument de la concession s'élève à 3 625 € .

Le Conseil municipal est sollicité pour la vente de la concession 5038 revêtue d'un monument en granit et dont l'estimation est arrêtée à la somme de 2 500 € suite à l'estimatif de pompes funèbres.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité de vendre la concession n°5038 équipée d'un monument en granit dont la valeur a été estimée à la somme de 2 500 € auquel s'ajoute le prix de vente de la concession au prix de la terre au m2.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS



5038